## LE GRAND HIVER EST LÀ

Dans le cadre du contexte social national, face à la loi de modification de la fonction publique (adoptée l'été 2019, dont les décrets continuent de tomber), face au projet de réforme des retraites qui soulève la majorité des salarié.e.s du public comme du privé, appelant à des grèves reconductibles dans tous les secteurs d'activité, face au **projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche** (LPPR) qui annonce le pire pour l'université publique française (destruction des statuts d'enseignants-chercheurs — statut garantissant la liberté fondamentale de formation et de recherche —, précarisation des personnels, capitalisation de la recherche, etc.), le **département Arts Plastiques-Design** (AP-D) de l'UT2J, se voit encore annoncer une **diminution de ses personnels titulaires**.

Le préavis de grève annoncé le vendredi 21 décembre 2019, et déposé le 10 janvier, a permis à une délégation de l'assemblée générale du département une rencontre avec le Vice-Président du Conseil d'Administration le lundi 12 janvier. À l'issue de cette rencontre, il nous a été assuré la reconduction des 2 postes contractuels (décret 92) en remplacement des 2 postes de PRAG en arts plastiques actuellement en réserve, la reconduction d'un poste d'ATER en design en soutien à la mise en disposition d'un poste de Maître de conférences en design. Par contre, il nous a été confirmé le gel – sa « mise en réserve » ou sa suppression – d'un poste statutaire de Professeur des universités dès la rentrée prochaine.

Nous ne serons **plus que 17 personnels titulaires** (dont 10 enseignant.e.s-chercheur.e.s, 4 PRAG-PRCE\*, 3 administratifs BIATSS\*), 7 personnels contractuels (2 ATER\*, 2 enseignant.e.s PAST\*, 2 CDD d'enseignant.e.s contractuel.e.s — décret 92 —, 1 CDD BIATSS\*) ainsi que l'ensemble des **chargé.e.s de cours\* (plus de 60 collègues qui assurent 45% des enseignements**) indispensables au fonctionnement pédagogique et administratif de nos formations en arts plastiques et design, licences et masters confondus.

En guise de solution, la direction de l'Université nous propose donc d'augmenter encore les heures complémentaires des titulaires (déjà largement englué.e.s) et de faire appel toujours plus aux chargé.e.s de cours qui sont peu disponibles du fait de leurs nécessaires engagements extérieurs et, pour beaucoup, déjà précarisé.e.s, peu reconnu.e.s, peu entendu.e.s.

## CELA N'EST PLUS POSSIBLE!

L'AG des personnels du département Arts Plastiques-Design, réunie le mercredi 15 janvier, a voté :

- la grève reconductible jusqu'à la prochaine AG réunissant personnels et étudiant.e.s du département, prévue le lundi 20 janvier à 14h amphi ODG 01
- L'AG appelle également à élargir le mouvement de résistance et de grève, et à faire « boule de neige »... (notamment, elle pose la question de l'organisation des prochaines Journées Portes Ouvertes le 01 février).

## L'AG invite les étudiant.e.s du département Arts plastiques-Design à venir en nombre ou de se faire représenter à la prochaine AG (lundi 20 janvier à 14h) pour :

- d'une part, avoir des informations et échanger sur la mobilisation de notre département et ses possibles conséquences, et
- d'autre part, plus globalement, sur le mouvement de grève national et local en cours.

## LES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT ARTS PLASTIQUES-DESIGN RÉUNIS LE 17 JANVIER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

- \* ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et Recherche (doctorant.e.s et docteur.e.s)
- \* PAST : Professeur Associé à Temps Partiel (professionnel.le.s sur un contrat mitemps)
- \* PRAG : Professeur agrégé (affecté.e dans l'enseignement supérieur et détaché.e du secondaire)
- \* PRCE : Professeur certifié (affecté.e dans l'enseignement supérieur et détaché.e du secondaire)
- \* BIATSS : Bibliothèque Ingénieurs Administratifs Techniciens de Service et de Santé (secrétariat de scolarité)
- \* CHARGÉ DE COURS : enseignant.e payé.e à l'heure faite ayant obligation d'avoir un emploi principal extérieur à l'Université. Le taux horaire est passé en dessous du SMIC en janvier.